PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale de Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN) SUR LA COMMUNE D'AUTRANS-MÉAUDRE EN VERCORS

Le préfet de l'Isère informe que, par arrêté préfectoral n°38-2017-10-24- 004 du 24 octobre 2017, il sera procédé du 4 décembre 2017 au 8 janvier 2018 inclus, à une enquête publique portant sur l'approbation du projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision d'approbation du plan de prévention des risques naturels pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique.

M. Michel PUECH, conseil en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier ainsi qu'un registre d'enquête seront à disposition du public en mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors, aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu. La version numérique sur poste informatique dédié ainsi qu'une version papier et un registre seront disponibles en mairie annexe à Autrans (mairie annexe Autrans – 38880 Autrans-Méaudre en Vercors). Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications – rubrique consultations et enquêtes publiques).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête. Il pourra également adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, en mairie – Le Village – 38112 Autrans-Méaudre en Vercors – en mentionnant : « PPRN d'Autrans-Méaudre en Vercors **–** à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur ».
- par voie électronique, à : ddt-pprn-autrans-meaudre@isere.gouv.fr

M. Michel PUECH se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations concernant le projet de PPRN en mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors :

- En Mairie (Le Village - Méaudre) - le 4 décembre 2017 de 8h30 à 10h30.
- En annexe de Mairie (Autrans) - le 16 décembre 2017 de 8h30 à 11h30.
- En annexe de Mairie (Autrans) - le 26 décembre 2017 de 14h30 à 16h30.
- En Mairie (Le Village - Méaudre) - le 8 janvier 2018 de 14h00 à 17h00.

Le rapport de l'enquête et les conclusions motivées, établis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête, seront transmis en préfecture, direction départementale des territoires, service sécurité et risques. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors. Ces documents seront consultables par le public en mairie, ainsi qu'en préfecture de l'Isère et sur le site internet de la préfecture de l'Isère, pendant une durée d'un an.

Le projet de plan de prévention de risques naturels (PPRN) d'Autrans-Méaudre en Vercors a fait l'objet d'une décision de l'Autorité environnementale dispensant le projet de PPRn d'une évaluation environnementale.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont comprises, de façon résumée, dans le rapport de présentation du projet de PPRn.

Des informations peuvent être demandées par courrier adressé à :
Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère - service sécurité et risques – 17, Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9.